



Première session de 2025 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

25-27 mars 2025

Notification de la direction exécutive

I. Dates, ordre du jour, lieu et participation

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième session de 2024 sous la forme d'une réunion en présentiel, du 4 au 6 décembre 2024. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/23, et les décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2024/24.
2. Lors de sa deuxième session de 2024, dans sa décision 2024/8, le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2025 se tiendrait sur une durée de trois jours à une date à déterminer par le Bureau du Conseil exécutif, en consultation avec les groupes régionaux respectifs. Il a également, dans la même décision, établi l'ordre du jour provisoire de cette session, sous réserve de son réexamen par le Bureau.
3. Le Bureau s'est par la suite réuni, le 17 décembre 2024 et a recommandé que la première session de 2025 du Conseil exécutif se tienne sur trois jours, du 25 au 27 mars 2025. À sa réunion du 31 janvier 2025, il a examiné et recommandé l'ordre du jour provisoire, qui figure dans le document HSP/EB.2025/1 et est consultable [ici](#).
4. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 25 février 2025 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
5. La première session de 2025 du Conseil exécutif se tiendra en présentiel au siège d'ONU-Habitat, qui se trouve à l'Office des Nations Unies à Nairobi.
6. La session s'ouvrira le mardi 25 mars 2025 à 9 heures, heure de Nairobi (TU+3). Les participant(e)s devront prendre place à 8 h 45 au plus tard dans la salle de conférence 2.
7. Il est attendu que les **36 membres** du Conseil exécutif participent à cette première session de 2025.
8. Aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée des Nations Unies peut assister aux réunions du Conseil. En application de l'article 8 dudit Règlement, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 21 mars 2025 au plus tard, les noms de leurs représentant(e)s accrédité(e)s, de leurs représentant(e)s suppléant(e)s et de leurs conseiller(ère)s. Chaque délégation devrait se composer d'un(e) représentant(e) accrédité(e) et d'autant de représentant(e)s suppléant(e)s et de conseiller(ère)s que nécessaire.

II. Principales questions à l'examen

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa première session de 2025 figurent les suivantes :
 - a) Questions financières, budgétaires et administratives ;

- b) État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ;
- c) État d'avancement de l'établissement du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et son éventuelle recommandation ;
- d) Exposé sur la Fondation pour des villes et communautés durables ;
- e) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ;
- f) État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

III. Organisation des travaux proposée pour la première session de 2025

10. Le projet d'organisation des travaux et de calendrier figure dans l'annexe de la présente notification, pour examen par les États Membres. Il est prévu que la plupart des travaux de la session de trois jours envisagée se déroulent en plénière. Les points de l'ordre du jour qui seront examinés au cours de chaque journée sont indiqués dans l'annexe et le seront également dans le programme de la session.

A. Bureau

11. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). La répartition géographique du Bureau qui assurera la conduite de la première session de 2025 est actuellement la suivante :

Président(e) :	Nigéria (États d'Afrique)
Vice-Président(e)s :	Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
	France (États d'Europe occidentale et autres États)
	Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) :	Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)

12. Le Conseil exécutif pourra examiner le roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se), conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur.

B. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi

13. Il est recommandé, pour des raisons d'efficacité, que les projets de texte dont le Conseil exécutif sera saisi à sa première session de 2025 soient examinés, avant l'ouverture de la session, par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le (la) Président(e) de ce groupe devrait ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte, y compris les projets de décision, au Conseil exécutif, pour examen plus poussé et adoption éventuelle.

14. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

C. Consultations informelles

15. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser au sein des groupes régionaux des consultations informelles sur diverses questions, entre autres les projets de texte, y compris tout projet de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes doivent être envoyées par courrier électronique au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat à l'adresse suivante : ulf.bjornholm@un.org et unhabitat-sgb@un.org.

D. Inscription

16. Tou(te)s les représentant(e)s sont invité(e)s à se pré-inscrire pour la première session de 2025, à partir du mercredi 5 février 2025, en utilisant le lien suivant :

<https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2025-of-the-executive-board>. Tou(te)s les participant(e)s sont censé(e)s s'inscrire en ligne avant le vendredi 21 mars 2025 à midi [heure de Nairobi (TU+3)], afin de permettre au secrétariat de consigner leur présence et de veiller à ce qu'ils (elles) puissent accéder au lieu de la réunion.

17. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, le secrétariat d'ONU-Habitat saurait gré aux missions permanentes et aux observateur(ice)s auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York d'inscrire en ligne les membres de leurs délégations respectives et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms de ces membres dès que possible, et le vendredi 21 mars 2025 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, en utilisant l'adresse suivante : unhabitat-sgb@un.org.

18. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur les pages de la session : <https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2025-of-the-executive-board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée au :

Secrétaire des organes directeurs
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya
Adresses électroniques : ulf.bjornholm@un.org et unhabitat-sgb@un.org

Annexe

Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2025 du Conseil exécutif (25-27 mars 2025)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 25 mars	9 heures	1. Ouverture de la session. 2. Questions d'organisation : a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2025 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2024.
	14 heures	3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux. 4. Questions financières, budgétaires et administratives. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i> 5. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	9 heures	6. État d'avancement de l'établissement du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et son éventuelle recommandation. 7. Exposé sur la Fondation pour des villes et communautés durables. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	14 heures	8. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. 9. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	9 heures	10. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies. 11. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail. 12. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
Jeudi 27 mars	14 heures	13. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025. 14. Questions diverses. 15. Ouverture de la session.